

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/093

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**
Service : **Réseau des bibliothèques**

Objet : **Avenant n°1 au marché 202202L02 intitulé « Mise à disposition de ressources numériques en ligne pour les bibliothèques en réseau de la CAVYVS – Lot n°02 : Vidéos à la demande », conclu avec la société Arte France Développement.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du Président n° 2022-106 ayant pour objet la signature du marché susmentionné,

CONSIDERANT que suite à l'augmentation croissante des visionnages sur la ressource Vidéos à la demande, proposée sur le site internet du réseau des médiathèques, il est nécessaire de passer d'un abonnement pour 7 000 jetons à un abonnement à 8 000 jetons,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de Mise à disposition de ressources numériques en ligne pour les bibliothèques en réseau de la CAVYVS – Lot n°02 : Vidéos à la demande, conclu avec l'opérateur économique Arte France Développement, sis 8, rue Marceau à Issy-Les-Moulineaux (92787).

ARTICLE 2 : Le contrat étant conclu pour un montant maximum de 10 000€ HT, cette modification n'engendre pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait à Brunoy, le **05 JUIN 2024**





François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 au marché 202202L02 intitulé " Mise à disposition de ressources numériques en ligne pour les bibliothèques en réseau de la CAVYVS - Lot n.02 : Vidéos à la demande ", conclu avec la société Arte France Développement

Date de transmission de l'acte : 05/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/06/2024

Numéro de l'acte : DP2024-093 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240605-DP2024-093-AU

Date de décision : 05/06/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics